

# Avis aux fournisseurs

Le 8 août 2002

## CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES

La Direction de la rénovation cadastrale avise ses fournisseurs qu'elle leur transmettra, à compter du 15 août 2002, un rapport d'évaluation de chaque consultation des propriétaires.

Ce rapport, contiendra différentes statistiques ainsi qu'une évaluation de l'organisation et du déroulement de la consultation.

Un formulaire du rapport d'évaluation est annexé au présent avis.

(Avis 02-08)